

PROCES VERBAL de la Séance du Conseil Municipal

Du 21 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SEGUR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PLET, Maire.

Présents

	Nom Prénom	Présent	Absent/excusé	Donne pouvoir à
1	ALRIC Bernard	X		
2	AYRINHAC Andrée	X		
3	BERNAD Pierre-Louis	X		
4	BERTRAND Christian	X		
5	BOUONNET Noémie	X		
6	CLUZEL Bastien	X		
7	LAVABRE Thierry	X		
8	PLET Gilles	X		
9	PUECH Carole	X		
10	ROMIGUIERE Christel		X	BERNAD PL
11	SIGAUD Guilhem	X		
12	VALETTE Cédric		X	
13	VAYSSETTES Catherine	X		
14	VIDAL Jean-Marie	X		

Désignation Secrétaire de séance : CLUZEL Bastien

Ordre du jour

- Approbation compte rendu de la séance du 9 Juin 2023
- Approbation projet de révision charte du PNRGC
- Adhésion et convention CUMA
- Convention contrôle technique Poteaux Incendies
- Modification taux cotisation du contrat groupe assurance Risques statutaires
- Révision loyer (IRL de référence 3^{ème} tri)
- Questions diverses

Approbation compte rendu de la séance du 9 juin 2023 par 13 voix pour

Approbation du projet de révision de la charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses

Après avoir pris connaissance du projet et après échange, le Conseil municipal par 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, décide :

- D'approuver avec réserve la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses, quant à l'extension du périmètre vers le territoire du Lodévois Larzac ;
- D'approuver les autres dispositions relatives au projet de charte, à l'exception de l'extension du périmètre tel qu'exposé

Adhésion et convention CUMA

Ne disposant pas de suffisamment d'éléments, ce point est reporté au prochain conseil

Convention contrôle technique Poteaux Incendies - Prestation de service contrôle technique des poteaux incendies

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention pour le contrôle technique des poteaux incendies proposé par l'Aveyronnaise des Eaux – La carrière Parc Artisanal de la Caille 12410 SALLES CURAN.

La collectivité est tenue d'assurer le contrôle technique des PEI présents sur la commune. A défaut elle peut déléguer cette tâche à un organisme habilité. Dans sa proposition l'Aveyronnaise des Eaux s'engage à effectuer la prestation suivante : positionnement géographique et descriptif des PEI, données de débit et de pression, et éventuellement mise à jour du système d'information du SDIS pour une rémunération de 55 € HT/PEI, et 10 € HT par Commune pour la mise à jour logicielle du SDIS.

Après avoir pris connaissance des éléments de cette prestation et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de convention, les prestations de service et financières énoncées et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Modification du taux de cotisation du contrat groupe assurance des risques statutaires : 2022-2025

Le Maire rappelle : que par délibération en date du 17 décembre 2021 la commune a souscrit un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel avec WTW (ex Gras Savoye) /CNP via un contrat groupe avec le CDG 12 pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2022 avec un maintien de taux de cotisation pendant 2 ans.

Le contrat couvre les risques ci-dessous, avec une franchise de jours.

Risques assurés : Tous les risques

Décès

Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique et frais médicaux associés),

Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire),

Maladie de longue durée, longue maladie (y compris notamment temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office),

Maternité/adoption/paternité

Compte-tenu de l'aggravation de la sinistralité et le déséquilibre financier du contrat, le CDG 12 nous a informé une hausse du taux de cotisation pour les agents affiliés à la CNRACL à compter du 1er janvier 2024 :

- pour une couverture tous risques avec une franchise 10 j par arrêt maladie ordinaire : 6.52%
- pour une couverture tous risques avec une franchise 15 j par arrêt maladie ordinaire : 6.27%
- pour une couverture tous risques avec une franchise 20 j par arrêt maladie ordinaire : 6.03%

Le taux de cotisation pour la couverture des agents affiliés à l'IRCANTEC reste inchangé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décident de retenir le taux :

- pour une couverture tous risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.52% et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette augmentation.

Loyers communaux – réfugiés ukrainiens

Dès le début du conflit la collectivité a fait le choix d'accueillir des réfugiés dans des logements communaux meublés. Par délibération en date du 28 octobre 2022, l'assemblée a fixé des loyers pour les 3 logements qui accueillent ces familles. Conformément à l'article 4 – Conditions financières du contrat de location, ces loyers sont soumis à révision sur la base de l'indice de référence IRL 3^{ème} trimestre 2022, égal à 136,27, soit une hausse de 3,49 %.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'actualiser ces loyers comme suit :

Le loyer du studio 1 ^{er} étage M. Roux	de 150,00 € à	155.24 €
Le loyer du duplex 2 ^{ème} étage M. Roux	de 200,00 € à	206.98 €
Le loyer du T4 M. Nounou	de 250,00 € à	258.73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour :

- Accepte ces propositions et décide d'appliquer ces nouveaux tarifs au 1^{er} décembre 2023.

Questions diverses

L'entreprise SOCOTEC a été mandatée par le CEREMA pour effectuer un contrôle des ponts et ouvrages d'arts communaux. Une observation a été faite sur la passerelle de la cascade qui enjambe le Bouzou. La sécurité des usagers n'étant pas assurée, la circulation piétonne doit être interdite sur l'ouvrage, tant que des travaux ne seront pas réalisés.

Pont bascule : les inserts bois de l'équipement sont endommagés, solliciter un devis pour leur remplacement.

Déploiement de la fibre : sur la commune comme ailleurs, les travaux sont à la peine. Se rapprocher du SIEDA pour avoir des précisions.

Presbytère : nouvelle visite de l'immeuble, en attente d'une offre.

Location logement ancien HLM La Poste : les élus réservent ces appartements pour les familles avec enfants.

Voirie : les travaux de remise en ordre des chemins sont achevés, L'ESAT les Charmettes a assuré le nettoyage du ruisseau dans la traversée du village. Les travaux de modernisation sur les secteurs de Monteillet, St Etienne sont en cours. (Prévoir un arrêté temporaire modifiant la circulation)

Les travaux de mise en sécurité de la RD 29 ont débuté, un alternat est en place pour réaliser les travaux tout en maintenant la circulation.

Aménagement des plos : travaux de viabilisation à réaliser. Artisan intéressé pour acquérir un lot.

Fermeture rapide et sans préavis du garage agricole MARTIN : une délégation d'élus va solliciter un rdv avec le responsable des Ets MARTIN.

Bénévoles embellisseurs : le collectif envisage de repositionner les anciennes colonnes sur le sentier des caladous. Des questions de sécurité et responsabilité sont à clarifier.

Travaux toiture du puits (sortie Ségur RD 29) : à envisager lorsque la circulation sera interrompue sur le RD29.

Installation distributeur de sacs à déjections dans le bourg de SEGUR : 13 voix pour – définition des emplacements par les embellisseurs.

Achat d'une débroussailleuse pour les bénévoles embellisseurs : Financement possible par la collectivité si le collectif se structure ; (Association)

Rechercher des informations sur le statut de collaborateur occasionnel du service public.

Installation d'une boîte à livres à étudier.

Séance levée à 23 h 30.

Signatures

Gilles PLET Maire de SEGUR

Bastien CLUZEL Secrétaire de séance



